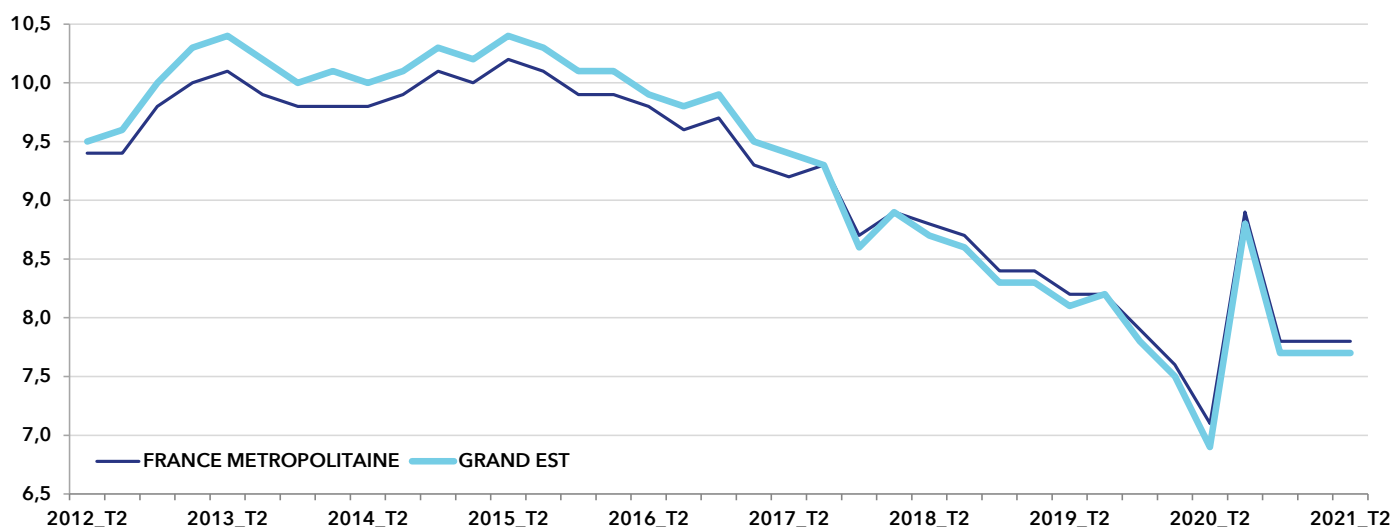


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

2^E TRIMESTRE
2021

Au 2^e trimestre 2021, le taux de chômage continue d'être stable dans le Grand Est, s'établissant à 7,7 % de la population active (même niveau qu'aux 4^e trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021). Cette stabilité sur deux trimestres s'observe aussi au niveau national avec un taux de chômage de 7,8 % en France métropolitaine. Après avoir subi de fortes fluctuations en 2020 du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences sur le marché du travail, le taux de chômage régional reste stabilisé à son niveau d'avant la crise (7,8 % au 4^e trimestre 2019). Le 2^e trimestre 2021 a moins été affecté par les restrictions de déplacements, le dernier confinement, du 3 avril au 3 mai, ayant été suivi par le début de la mise en place du pass sanitaire le 9 juin 2021.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Dans l'ensemble des régions françaises, le taux de chômage est stable au 2^e trimestre 2021, à l'exception de la Corse (+0,4 point par rapport au 1^{er} trimestre 2021). Cinq régions ont retrouvé leur niveau de chômage d'avant la crise : le Grand Est, les Pays de la Loire, l'Occitanie, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes. Sept régions ont enregistré une baisse de leur taux de chômage entre le 4^e trimestre 2019 et le 2^e trimestre 2021 : la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine, la Bourgogne-Franche-Comté, la Normandie, le Centre-Val-de-Loire, la Corse et les Hauts-de-France. Seule l'Île-de-France enregistre une hausse (+0,4 point entre le 4^e trimestre 2019 et le 2^e trimestre 2021).

Région	2021 T1	2021 T2	Évolution
Occitanie	9,4	9,4	0,0
Hauts-de-France	9,4	9,3	-0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1	9,1	0,0
Normandie	7,7	7,7	0,0
Grand Est	7,7	7,7	0,0
Île-de-France	7,7	7,6	-0,1
Centre-Val-de-Loire	7,2	7,3	0,1
Nouvelle-Aquitaine	7,3	7,2	-0,1
Corse	6,8	7,2	0,4
Auvergne-Rhône-Alpes	7,2	7,1	-0,1
Bourgogne-Franche-Comté	6,8	6,8	0,0
Pays de la Loire	6,8	6,7	-0,1
Bretagne	6,6	6,5	-0,1
France métropolitaine	7,8	7,8	0,0

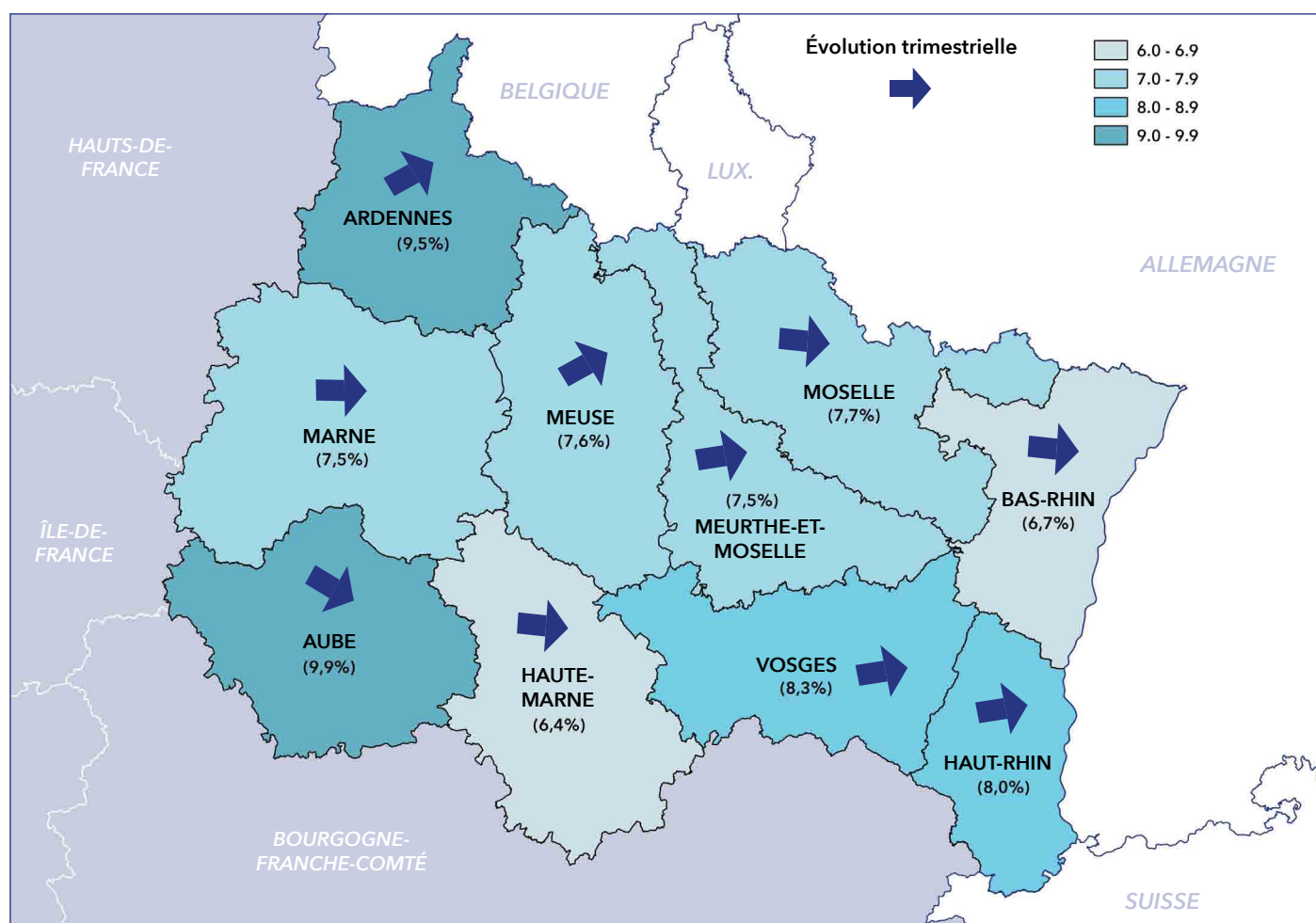
Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Majoritairement, le taux de chômage demeure stable au 2^e trimestre dans les départements de la région. Il recule cependant dans l'Aube (-0,3 point) mais progresse dans les Ardennes (+0,2 point) et dans la Meuse (+0,3 point).

Il est en hausse sur un an (+0,8 point dans le Grand Est) en raison de la baisse « en trompe l'oeil » enregistrée au 2^e trimestre 2020. En effet, certains demandeurs d'emploi avaient alors basculé dans l'inactivité, car ne pouvant accomplir des recherches actives d'emploi. La Haute-Marne (+0,1 point), le Bas-Rhin (+0,5 point) et les Vosges (+0,5 point) présentent les hausses les plus faibles, en-deçà de la moyenne nationale (+0,7 point en France métropolitaine).

	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2021 T1	2021 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	8,5	11,0	9,4	9,3	9,5	0,2	1,0
Aube	8,7	11,0	10,0	10,2	9,9	-0,3	1,2
Marne	6,8	8,7	7,6	7,5	7,5	0,0	0,7
Haute-Marne	6,3	8,1	6,7	6,5	6,4	-0,1	0,1
Meurthe-et-Moselle	6,8	8,7	7,5	7,4	7,5	0,1	0,7
Meuse	6,6	8,5	7,3	7,3	7,6	0,3	1,0
Moselle	6,8	8,7	7,8	7,8	7,7	-0,1	0,9
Bas-Rhin	6,2	7,9	6,9	6,8	6,7	-0,1	0,5
Haut-Rhin	7,2	9,2	8,0	7,9	8,0	0,1	0,8
Vosges	7,8	9,6	8,1	8,2	8,3	0,1	0,5
Grand Est	6,9	8,8	7,7	7,7	7,7	0,0	0,8
France métropolitaine	7,1	8,9	7,8	7,8	7,8	0,0	0,7



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Dreets Grand Est - SESE

2^E TRIMESTRE 2021

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

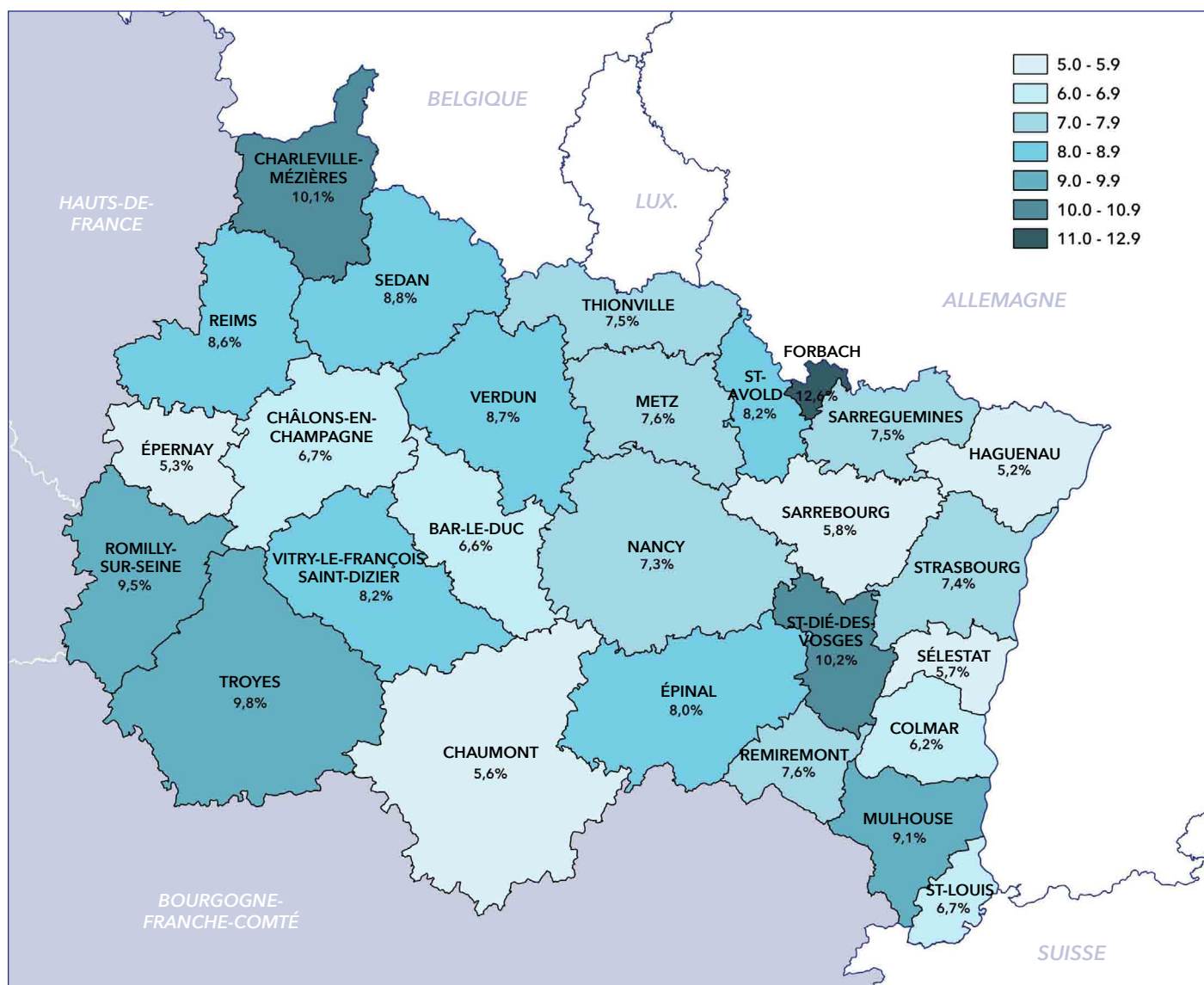
La stabilité des taux de chômage localisés prévaut également au niveau des zones d'emploi de la région au 2^e trimestre 2021. Seule la zone de Romilly-sur-Seine se démarque par une hausse de 0,3 point sur un trimestre.

Comme pour les autres niveaux géographiques, la baisse « en trompe l'oeil » du 2^e trimestre 2020 entraîne une hausse automatique sur un an des taux de chômage par zone d'emploi. Les zones de Sélestat (stabilité), Chaumont (+0,1 point), Haguenau (+0,2 point) et Sarrebourg (+0,2 point) enregistrent toutefois les progressions annuelles les plus modérées. Le taux de chômage progresse de plus de 1 point sur un an dans les zones de Forbach, Romilly-sur-Seine, Verdun, Troyes et Saint-Louis. Quasiment toutes les zones d'emploi du Grand Est ont désormais retrouvé un taux de chômage égal ou inférieur à celui d'avant la crise. Seules trois zones d'emploi font figure d'exception : Saint-Louis (+0,2 point par rapport au 4^e trimestre 2019), Épernay (+0,3 point) et Saint-Avold (+0,3 point).

	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2021 T1	2021 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	6,0	7,7	6,6	6,5	6,6	0,1	0,6
Châlons-en-Champagne	6,1	7,9	6,8	6,7	6,7	0,0	0,6
Charleville-Mézières	9,1	11,5	9,8	9,9	10,1	0,2	1,0
Chaumont	5,5	6,9	5,8	5,6	5,6	0,0	0,1
Colmar	5,8	7,1	6,3	6,2	6,2	0,0	0,4
Épernay	4,8	6,1	5,3	5,3	5,3	0,0	0,5
Épinal	7,5	9,3	8,0	7,9	8,0	0,1	0,5
Forbach	10,9	13,8	12,5	12,5	12,6	0,1	1,7
Haguenau	5,0	6,3	5,4	5,2	5,2	0,0	0,2
Metz	6,7	8,5	7,6	7,7	7,6	-0,1	0,9
Mulhouse	8,3	10,6	9,2	9,1	9,1	0,0	0,8
Nancy	6,6	8,4	7,3	7,2	7,3	0,1	0,7
Reims	7,8	9,9	8,7	8,6	8,6	0,0	0,8
Remiremont	7,2	8,8	7,4	7,7	7,6	-0,1	0,4
Romilly-sur-Seine	8,0	10,6	9,3	9,2	9,5	0,3	1,5
Saint-Avold	7,3	9,1	7,8	8,0	8,2	0,2	0,9
Saint-Dié-des-Vosges	9,4	11,9	10,2	10,1	10,2	0,1	0,8
Saint-Louis	5,6	7,5	6,8	6,7	6,7	0,0	1,1
Sarrebourg	5,6	6,6	5,7	5,8	5,8	0,0	0,2
Sarreguemines	6,9	8,7	7,6	7,4	7,5	0,1	0,6
Sedan	7,9	10,1	8,7	8,6	8,8	0,2	0,9
Sélestat	5,7	6,8	5,9	5,8	5,7	-0,1	0,0
Strasbourg	6,7	8,5	7,7	7,6	7,4	-0,2	0,7
Thionville	6,5	8,4	7,5	7,5	7,5	0,0	1,0
Troyes	8,6	11,1	9,8	9,9	9,8	-0,1	1,2
Verdun	7,3	9,5	8,5	8,7	8,7	0,0	1,4
Vitry-le-François Saint-Dizier	7,7	9,7	8,3	8,2	8,2	0,0	0,5
Grand Est	6,9	8,8	7,7	7,7	7,7	0,0	0,8
France métropolitaine	7,1	8,9	7,8	7,8	7,8	0,0	0,7

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.